



PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SPECTACLE VIVANT BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE

EPCC / MINISTERE DE LA CULTURE / REGIONS BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE
BREST METROPOLE / VILLES DE NANTES, RENNES ET ANGERS / UNIVERSITES DE NANTES, RENNES 2 ET ANGERS

ACCESSIBILITÉ

Pour toute demande d'entrée en formation de personnes en situation de handicap (PSH), il convient de nous contacter afin que nous puissions « tenir compte des besoins particuliers des personnes handicapées en adaptant les formations proposées » (loi handicap du 11 février 2005).

Nous vous proposerons un premier entretien de manière à étudier, dans une démarche de co-analyse, les besoins et les réponses par rapport aux contraintes liées au handicap. Ces premiers échanges permettront de bien identifier les exigences et conditions de la formation, puis de déterminer les éventuelles adaptations du parcours à mettre en œuvre : modalités d'accès à la formation, aménagement du suivi de la formation et des modalités d'évaluation etc. Il sera également possible de préciser une orientation vers une autre structure, en lien étroit avec les directeurs pédagogiques de département.

Référente handicap pour Le Pont Supérieur :

Catherine LEFAIX-CHAUVEL clefaix-chauvel@lepontsuperieur.eu

N'hésitez pas à prendre contact pour toutes questions liées à des situations de handicap.

- ▶ Relais référent handicap - référent pédagogique musique PSH : directeur du département musique
- ▶ Relais référent handicap - référent pédagogique danse PSH : directeur du département danse.

septembre 2023